



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 04, F +41 26 305 29 09
www.fr.ch/dsas

—
Etablissement cantonal des assurances sociales ECAS
Kantonale Sozialversicherungsanstalt KSVa

Impasse de la Colline 1, 1762 Givisiez

T +41 26 305 52 52, F +41 26 305 52 62
www.caisseavsfr.ch

Fribourg, le 20 avril 2012

Communiqué de presse

ECAS : publication du rapport 2011

L'Etablissement cantonal d'assurances sociales (ECAS) a publié son rapport d'activité 2011. Globalement, il a versé l'équivalent de 1 044 907 567 francs de prestations, soit près de 42 millions de francs de plus qu'en 2010.

Regroupant la Caisse cantonale de compensation AVS, la Caisse cantonale de compensation pour allocations familiales et l'Office cantonal de l'assurance-invalidité, l'ECAS est un acteur incontournable du dispositif de sécurité sociale fribourgeois. Ses prestations touchent tous les Fribourgeoises et les Fribourgeois, à un moment ou à un autre de leur vie.

L'ensemble des prestations octroyées par l'ECAS en 2011 (en particulier rentes AVS/AI, allocations pour perte de gain, allocations maternité et allocations familiales, prestations complémentaires, réductions des primes à l'assurance-maladie) dépassent le milliard de francs, soit 1 044 907 567 francs, dont 656 440 142 francs pour la part des prestations AVS et AI et 1 816 027 francs d'allocations de maternité.

Pour mémoire, le canton de Fribourg accorde depuis juillet 2011 une allocation maternité à toutes les mères du canton, avec ou sans activité lucrative, mères biologiques ou mères adoptives, selon le système fédéral ou cantonal. Dans le canton de Fribourg, une allocation maternité en cas de besoin est également octroyée aux femmes dont le revenu et la fortune déterminants, personnels ou familiaux, n'atteignent pas les limites applicables fixées par le Conseil d'Etat.

Réduction des primes pour 30% de la population fribourgeoise

En 2011, 85 182 personnes (86 992 en 2010) ont bénéficié d'une réduction des primes à l'assurance-maladie, pour un montant total de 155 532 994 francs. Par rapport à l'année 2010, ce montant a augmenté de 10 284 887 francs, soit 7.1% de plus. Cela s'explique en particulier par l'augmentation des primes d'assurance-maladie.

Augmentation remarquable du nombre de mesures de réinsertion

Dans le domaine de l'assurance-invalidité (AI), 438 mesures d'intervention précoce ont permis à des personnes assurées soit de maintenir leur poste de travail, soit de préparer leur réinsertion, avec

une contribution financière de la part de l'AI. Plus de 866 demandes ont été traitées en 2011 par l'outil «intervention précoce». Pour chacune des personnes concernées, après un premier entretien, une analyse approfondie du potentiel de réinsertion est effectuée. Sur cette base, un plan de réadaptation concret est mis en place et chaque situation bénéficie d'un suivi personnalisé.

Les demandes qui sont d'abord passées par le biais des mesures d'intervention précoce ont donné lieu à plus de mesures de réinsertion (MR). Il faut ainsi relever une augmentation remarquable du nombre de ces dernières, qui passe de 152 en 2010 à 251 en 2011. Il s'agit de nouvelles prestations modulaires (entraînement à l'endurance, entraînement progressif, travail de transition, REST - réinsertion économique et soutien sur le lieu de travail ou entraînement en économie libre) qui permettent de manière systématique de préparer les personnes assurées à une réadaptation professionnelle et de les faire progresser dans leur capacité de travail, de rendement et d'endurance. Une grande partie des personnes bénéficiaires de ce type de mesures souffrent de problèmes d'ordre psychique. L'expérience montre qu'au moins la moitié des MR permettent la mise en place de mesures de réadaptation professionnelle ou au moins une amélioration de la capacité de travail de la personne assurée.

Contact

—

ECAS, Patrick Andenmatten, Directeur adjoint, T + 41 26 305 52 75 (15h00 à 17h00)

Annexe

—

Rapport annuel 2011

Communication

—

DSAS, Claudia Lauper, Conseillère scientifique, T + 41 26 305 29 02, M + 41 79 347 51 38